



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépression

Question écrite n° 12507

## Texte de la question

M. Claude Bodin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les effets secondaires liés à la diffusion des publicités relatives aux traitements psychotropes pour combattre la dépression nerveuse. Si les publicités diffusées à la télévision, à la radio ou encore sur internet mettent en avant et « démocratisent » une maladie peu connue du grand public, la dépression, elles semblent ne pas souligner assez les effets secondaires de la prise de médicaments, ni l'analyse de la maladie par des professionnels. Or il ne faudrait pas que ces publicités ne soient analysées comme une incitation à la consultation psychanalytique et à la prise de médicaments. Aussi, il interroge le Gouvernement sur l'éventualité de la mise en exergue de ces effets secondaires existants à ces publicités.

## Texte de la réponse

La campagne de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) contre la dépression de l'adulte répond à deux objectifs de santé publique. Le premier vise à réduire de 20 % le nombre de personnes dont les troubles bipolaires, dépressifs et névrotiques ne sont pas diagnostiqués alors que le second cible une augmentation de 20 % du nombre de personnes traitées selon les recommandations de bonne pratique clinique. Cette campagne ne vise donc pas à augmenter la prescription et la consommation d'antidépresseurs mais à limiter leur usage aux seules personnes auxquelles ils peuvent être utiles, après une analyse bénéfices/risques dont les éléments de discussion ont fait l'objet de recommandations éditées par la Haute Autorité de santé (HAS) et l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Le principal message véhiculé par cette campagne n'est pas l'automédication mais le recours précoce à un professionnel de santé, et en premier lieu au médecin généraliste. La publicité portant sur les médicaments psychotropes fait l'objet d'une veille attentive de l'AFSSAPS dont la commission chargée du contrôle de la publicité et de la diffusion des recommandations sur le bon usage des médicaments est plus particulièrement chargée de cette thématique. La campagne de l'INPES contre la dépression de l'adulte fera l'objet d'une évaluation. Le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sera particulièrement attentif aux résultats de celle-ci et, notamment, à l'impact de cette campagne sur la consommation des antidépresseurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Bodin](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12507

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 11 décembre 2007, page 7775

**Réponse publiée le** : 29 avril 2008, page 3679